



Avançon	Remollon
La Bâtie-Neuve	La Rochette
La Bâtie-Vieille	Rochebrune
Bréziers	Rousset
Espinasses	Saint-Étienne-Le-Laus
Montgardin	Théus
Piégut	Valserres
Rambaud	Venterol

ALP HABITAT
Monsieur ZEMMAL
Pré de la Gare
05230 CHORGES

Objet : Evolution des modalités de récupération des encombrants sur les déchèteries d'Avançon et de Théus : interdiction de dépôt de fenêtres usagées à compter du 25 février 2019

Nos réf. :2019-01-56-01-ENV

Affaire suivie par : Mme Karine TOUCHE (04 88 03 80 53)

Monsieur,

Nous vous informons que nous sommes contraints à partir du 25 février 2019, de refuser sur nos deux déchèteries, le dépôt de fenêtres usagées issues de toute activité professionnelle.

En effet, ces dépôts représentent des volumes considérables qui impactent directement et de manière significative le coût de fonctionnement des deux déchèteries de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA).

Conscients de la difficulté que cela peut engendrer pour votre activité, nous étudions et restons vigilants sur toute filière de recyclage qui pourrait par sa mise en place, nous permettre d'autoriser à nouveau ces apports. Nous étudions également la possibilité d'une tarification spécifique sur 2020.

Vous pouvez, dans l'immédiat, afin de trouver une solution de collecte directe, vous rapprocher de la société Alpes Assainissement à Tallard (04 92 53 64 84) ou GROS Environnement, à La Mûre (04 76 81 16 53).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire qui pourrait vous être utile, veuillez recevoir, mes sincères salutations.

Fait à La Bâtie-Neuve, le jeudi 31 janvier 2019.

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

